

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 78

AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz,
M. Dufosset, M. Fouquart, Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Marais-Beuil,
M. Mauvieux, M. Salmon et M. Weber

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et les capacités productives essentielles de nos territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre les conséquences de la désindustrialisation sur la souveraineté économiques de notre pays, celles-ci sont plus particulièrement lourdes sur la vie économiques de nos territoires, passés de bassins d'emplois à friches industrielles par le saccage opéré ces dernières décennies.

Pour ArcelorMittal France, l'absence de choix de politique économique courageux mettra ainsi en danger :

- Le site de Dunkerque, dans le Nord ;
- Le site de Mardyck, dans le Nord ;
- Le site de Desvres, dans le Pas-de-Calais ;
- Le site de Montataire, dans l'Oise ;
- Le site de Florange, dans la Moselle ;
- Le site de Mouzon, dans les Ardennes ;

- Le site de Basse-Indre, dans la Loire-Atlantique ;
- Le site de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône ;
- Le site de Saint-Chély-d'Apcher, dans la Lozère ;
- Le site d'Uckange, dans la Moselle.

Le présent amendement vise à souligner l'importance de ces territoires dans notre politique industrielle.